

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 56

présenté par

Mme Kosciusko-Morizet, M. Aboud, M. Morel-A-L'Huissier, M. Siré, M. Martin-Lalande,
M. Tardy et Mme Arribagé

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de supprimer une disposition rendue inutile du fait de la modification du I du présent article.